

Le mot du président

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes bons vœux pour la nouvelle année, pleine de prospérité et résultats sportifs en adéquation avec vos attentes.

Pour y arriver, le comité organise régulièrement des stages et formations avec l'aide de nos cadres, mais grâce aussi à la structuration de vos clubs. La remise à niveau des entraîneurs est une bonne chose, mais ne suffit pas toujours à la formation des débutants, ou au réglage matériel : combien d'entre vous connaissent par exemple le réglage du tiller ou du berger button ?

Votre club vous aide au mieux, les bénévoles entraîneurs donnent de leur temps au mieux de leur possibilité, mais ne peuvent pas toujours, sur une heure d'entraînement, vous apporter des réponses à vos attentes. Prenez rendez-vous avec le comité, posez vos questions, nous sommes à votre écoute, mais n'oubliez pas que c'est vous l'archer, alors donnez-vous les moyens d'être en réussite.

En ce début d'année, vous êtes 1932 licenciés en Essonne. Ce chiffre stagne depuis 3 ans, mais surtout vous êtes moins nombreux à participer aux concours essonnais. Les clubs organisateurs se démènent pour vous proposer des départs plus nombreux et ouverts aux jeunes et aux 1ères années de licence, mais semble-t-il que cette année, le remplissage à ces concours ne soit pas au rendez-vous. Pour progresser, il faut aussi évoluer en compétition. Bon tir à tous



Philippe LETARTRE - Président du Comité

Les actualités

EXPÉRIMENTATION DÉPARTEMENTALE : Archers débutants en compétition

Plusieurs compétitions ont été support des tirs débutants depuis le début de la saison salle. Et c'est un franc succès.

Pour rappel, le tir se faisait à 10m sur un blason de 80cm jusqu'au 1er janvier. Aujourd'hui, on est passé à 15m.

Le but de ce tir est de faire découvrir la compétition à nos archers débutants dans de bonnes conditions, sans les mettre en situation difficile dès le début.

Le bilan étant bon, nous souhaitons voir perdurer ce type de départ sur les concours de l'Essonne, toujours sur le principe du volontariat des clubs organisateurs.

Dates des Championnats départementaux extérieurs:

CD Beursault: les 9 et 10 avril à Egly, Morsang et Sainte-Geneviève-des-Bois

CD Campagne: le 17 avril à Orsay

CD Nature: le 8 mai à Marcoussis

CD 2 X 50m: les 21 et 22 mai à Montlhéry

CD 2 X 70m: les 11 et 12 juin à Wissous (sans duels)

Egly, un premier concours salle réussi

Nous en avons rêvé ; ça y est, après quelques mois de préparatif nous voici arrivés au grand jour du premier départ.

Samedi 7 heures, les 25 bénévoles de la Compagnie sont tous là pour accueillir nos amis (es) archers.

Tout y est, ciblerie neuve, éclairage des blasons super (dixit les archers), buvette, greffe, feux et même quelques plantes vertes .



Notre DJ Bertrand distille une musique d'ambiance entre chaque volée et au terme de chaque départ a lieu le tirage d'une tombola avec de nombreux lots sympathiques.

157 archers ont participé à ce concours dont 10 qui ont effectué un second tir

Un grand bravo à tous les nombreux archers ayant participé à la remise des prix

Après le stress et la fatigue, tout s'est bien déroulé, ouf

Vivement l'année prochaine pour notre deuxième concours salle avec quelques points d'améliorations

Je tenais à remercier tous les bénévoles qui ont répondu présent du vendredi soir pour la mise en place, jusqu'au dimanche soir pour le rangement.

MERCI MERCI MERCI

Le capitaine, Rémy SEGERS

Division départementale

20 équipes sont inscrites cette année:

CL Jeunes mixtes: 2 équipes – Morangis, Orsay

CL femmes: Morsang

CL hommes: 10 équipes - Forges, Orsay, Morangis, Massy, Etampes, La Ferté Alais, Egly, Etrechy, Morsang, Ste Geneviève

CL mixtes: 2 équipes – Etréchy, Lisses

CO femmes: Wissous

CO hommes: 3 équipes – Egly, Etréchy, Orsay

CO mixtes: Dourdan

La compétition est lancée: 5 équipes ont déjà participé au concours salle ; n'oubliez pas de donner la composition de votre équipe quelque temps avant la compétition choisie pour la salle. Petit rappel, les CD 2x50 et 2x70 seront le support des 2 prochaines étapes (pour les adultes). Bon tir à tous.

Un FITA Star en Essonne

Le 12 juin, la compagnie de Wissous organise en parallèle de son concours (support du CD 2X70m) un Fita Star. Nous entendons déjà le « qu'est-ce que c'est que ça? »

Petit rappel pour les anciens, et petite explication pour les autres...

Le Fita Star est-ce qu'on appelle le tir 4 distances. C'est « l'ancêtre » du Fita actuel et peu de compagnies nous proposent encore ce tir si particulier... et si attrayant pour les connaisseurs.

Pour les hommes, le tir commence par une série à 90m puis 70m, 50m et 30m. Pour les femmes, soyons plus gentils: on commence à 70m, puis 60m, 50m et 30m. Il ne faudrait pas qu'elles mettent la pâtée à ces messieurs à 90m tout de même... Le reste est assez semblable au 2X70m.

Si vous voulez vous amuser et découvrir, ou redécouvrir, le 4 distances, n'hésitez pas. Le CD 2X70m étant le samedi ET le dimanche sans duel, vous pourrez tirer le CD le samedi et le 4 distances le dimanche.

ZOOM SUR...

Emploi d'auto-entrepreneur ATTENTION

Nous tenons à attirer votre attention sur une pratique qui peut vous coûter très cher, au sens propre du terme.

Faire appel à un auto-entrepreneur pour une association sportive pour l'encadrement d'activités sportives proposées aux adhérents doit répondre à plusieurs règles.

- L'auto-entrepreneur ne peut pas travailler dans vos locaux et avec votre matériel. Il doit donc vous proposer un accès à une salle extérieure et avoir son matériel (sa ciblerie, ses blasons...).
- Il ne doit pas y avoir de lien de subordination entre les deux. Donc l'auto-entrepreneur ne peut en théorie pas être licencié dans votre structure.
- L'auto-entrepreneur ne peut pas avoir pratiqué le même travail en tant que salarié.

Et ce ne sont que trois éléments, la liste n'étant pas exhaustive.

Dans la plupart des cas (tous?), quand vous employez un auto-entrepreneur, vous le faites sur le lieu d'entraînement et durant vos créneaux horaires. D'un point de vue légal, vous devriez employer cet entraîneur comme un salarié, lui faire une feuille de paye, faire les déclarations URSSAF, et toute la paperasse fort amusante allant de pair. Nous sommes conscients qu'employer un auto-entrepreneur simplifie la vie de nos structures sportives, mais c'est un usage frauduleux de ce statut.

En cas de contrôle URSSAF au niveau de votre structure, ou même de votre union sportive, c'est le Président de Club qui utiliserait ces personnes sans les déclarer à l'URSSAF qui serait tenu pour responsable.

Si nous insistons sur ce point aujourd'hui, c'est que les contrôles de structures sportives sont de plus en plus nombreux et souvent dévastateurs pour les finances des clubs.

Profitions-en pour vous rappeler que le dédommagement de bénévole répond aussi à des règles très strictes et en constante évolution. Si vous pratiquez dans vos structures le remboursement de frais kilométriques, les frais d'accompagnement en compétition, ou simplement offrir du matériel à un entraîneur pour ses bons et loyaux services, prenez garde à tout inscrire en comptabilité et renseignez-vous sur ce qu'il est possible de faire et ce qui pourrait être considéré comme une rémunération déguisée ou un avantage en nature.

Nous vous conseillons aussi fortement de comptabiliser les déplacements et temps de bénévolat dans vos bilans comptables. Cela représente l'investissement des bénévoles dans votre structure, mais aussi un coût « économisé ». C'est toujours un plus dans vos demandes de subvention, quels que soit l'instance, et un indicateur d'investissement et de dynamisme pour votre commune.